



IV CONCOURS CULTUREL EUROPÉEN

RÈGLES PARTICULIÈRES

PEINTURE (PEINTURE À L'HUILE et AQUARELLE)

PEINTURE À L'HUILE (et techniques afférentes)

- Premier: Sujets et mesures totalement libres.
- Deuxième: Toutes les œuvres présentées devront être encadrées.
Chaque cadre ne pourra contenir qu'une œuvre.
Les frais occasionnés à cet effet seront pris en charge par le participant.
- Troisième: Les œuvres ne devront contenir aucune signature ni indications permettant d'identifier l'auteur.
- Quatrième: Les œuvres devront être originales et inédites.

AQUARELLE

- Premier: Sujets et mesures totalement libres.
- Deuxième: Toutes les œuvres présentées devront être encadrées utilisant du verre synthétique.
Chaque cadre ne pourra contenir qu'une œuvre.
Les frais occasionnés à cet effet seront pris en charge par le participant.
- Troisième: Les œuvres ne devront contenir aucune signature ni indications permettant d'identifier l'auteur.
- Quatrième: Les œuvres devront être originales et inédites



DESSIN ARTISTIQUE

- Premier: Sujets et mesures totalement libres.
- Deuxième: Toutes les œuvres devront être encadrées de façon à faciliter leur exposition.
Chaque cadre ne pourra contenir qu'une œuvre.
Les frais occasionnés à cet effet seront pris en charge par le participant.
- Troisième: Les œuvres ne devront contenir aucune signature ni indications permettant d'identifier l'auteur.
- Quatrième: Les œuvres devront être originales et inédites.

PHOTOGRAPHIE

NOIR ET BLANC

- Premier: Sujet totalement libre.
- Deuxième: ***Les œuvres sélectionnées*** devront être envoyées sur un format papier montées sur un passe-partout noir de 40 x 50 cm. et renforcées sur la partie postérieure avec du carton rigide d'une épaisseur maximum de 3 millimètres.
Les frais occasionnés à cet effet seront pris en charge par le participant
- Troisième: Dimension libre.
Les photographies seront présentées ***sans cadre et sans verre.***
- Quatrième: La photographie devra être faite avec un appareil-photo traditionnel, analogique ou numérique.
Les photographies que le Jury considérera comme ayant été obtenues par le biais d'un montage photographique ne seront pas acceptées.
- Cinquième: Les œuvres devront être originales et inédites.

Le Jury pourra demander, le cas échéant, aux participants de remettre le/s négatif/s et/ou l'archive numérique originale de l'œuvre présentée pour sa/leur vérification.



PHOTOGRAPHIE

COULEUR

Premier: Sujet totalement libre.

Deuxième: *Les œuvres sélectionnées* devront être envoyées sur un format-papier montées sur un passe-partout noir de 40 x 50 cm. et renforcées sur la partie postérieure avec du carton rigide d'une épaisseur maximum de 3 millimètres.

Les frais occasionnés à cet effet seront pris en charge par le participant

Troisième: Dimension libre.
Les photographies seront présentées *sans cadre et sans verre*.

Quatrième: La photographie devra être faite avec un appareil-photo traditionnel, analogique ou numérique.

Cinquième: Les œuvres devront être originales et inédites.

LITTÉRATURE

NARRATIVE

Premier: Le sujet sera totalement libre et inédit.

Deuxième: Les œuvres devront être écrites dans n'importe laquelle des langues officielles de l'Union Européenne et *accompagnées de leur traduction à l'espagnol*.

Troisième: La longueur des œuvres sera de 10 pages maximum, format DIN A4 dactylographiées en *double interligne et type de point ARIAL 12*.

Quatrième: Les originaux devront être remis en trois exemplaires sans signature ni indications permettant d'identifier leur auteur, dans une enveloppe de format spécial, indiquant au verso "CONCOURS DE LITTÉRATURE NARRATIVE" et dans une enveloppe normale sera introduite la déclaration sur l'honneur mentionnée au point 3.2. des règles communes. **Annexe III**

Les deux enveloppes seront introduites dans une enveloppe plus grande où sera annotée à un endroit visible la phrase « **CONCOURS LITTÉRAIRE** », qui sera envoyée à l'adresse mentionnée au point 5.3.1. des règles communes (D.P. INSS – Séville)



POÉSIE

- Premier: Le sujet sera totalement libre et inédit.
- Deuxième: Les œuvres devront être écrites dans n'importe laquelle des langues officielles de l'Union Européenne et ***accompagnées de leur traduction en espagnol.***
- Troisième: La longueur de l'œuvre ne dépassera pas 100 vers et seront présentés sur des feuilles de format DIN A4
- Quatrième: Le mètre et/ou la rime des œuvres sera/seront libre/s.
- Cinquième: Les originaux devront être remis en trois exemplaires sans signature ni indications permettant d'identifier leur auteur, dans une enveloppe de format spécial indiquant au verso "CONCOURS DE LITTÉRATURE-POÉSIE" et dans une enveloppe normale sera introduite la déclaration sur l'honneur mentionnée au point 3.2. des règles communes. **Annexe III**

Les deux enveloppes seront introduites dans une enveloppe plus grande où sera annotée à un endroit visible la phrase « CONCOURS LITTÉRAIRE », qui sera envoyée à l'adresse mentionnée au point 5.3.1. des règles communes (D.P. INSS – Séville)